



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trentième session

Khartoum (Soudan), 19-23 février 2018

Intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts

Résumé

La biodiversité est un élément important de la sécurité alimentaire et de l'amélioration de la nutrition. Tous les secteurs agricoles (cultures et élevage, forêts, pêche et aquaculture) sont dépendants de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques qu'elle sous-tend. Inversement, ces secteurs influent également sur la biodiversité de manière directe et indirecte, et les effets qui en découlent peuvent avoir des répercussions sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur des fonctions et services écosystémiques vitaux. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture constituent l'un des principaux domaines de travail des divisions techniques de la FAO.

Le principal défi auquel doit faire face l'Afrique aujourd'hui est de savoir comment augmenter la production et générer des emplois et des revenus pour faire face à l'accroissement de la demande de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et de bioénergie d'une population croissante et de plus en plus urbaine tout en préservant la biodiversité et en réduisant les pressions qui pèsent sur les ressources naturelles et les écosystèmes en vue de préserver les services écosystémiques indispensables à la subsistance et au bien-être des populations.

Le présent document explique le concept de prise en compte systématique de la biodiversité, décrit le rôle de la FAO en tant que Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité, et examine les questions sectorielles et transversales en lien avec la biodiversité et les services écosystémiques fournis par l'agriculture, la pêche et les forêts en Afrique. Il fait également référence à la biodiversité et au changement climatique. Pour plus d'efficacité, les interventions doivent être menées dans le cadre de stratégies et de plans intégrés, et les stratégies d'intégration de la biodiversité doivent concerner des échelles, des secteurs et des parties prenantes multiples, et tenir compte des questions de parité.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



ARC30

Questions à porter à l'attention de la Conférence régionale

La Conférence régionale souhaitera peut-être donner des indications sur la mise en œuvre de la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité en Afrique, et sur les voies à suivre.

La Conférence régionale est notamment invitée à:

- i) inciter les pays à renforcer la collaboration et la coordination en faveur d'une intégration plus efficace de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, y compris dans le contexte du changement climatique;
- ii) encourager les pays à considérer la biodiversité comme partie intégrante des différents sous-secteurs (agriculture, forêts et pêche) lors de l'élaboration des politiques agricoles, de la planification des interventions menées dans le secteur agricole, et de la mise en place de mesures d'atténuation du changement climatique.

I. Introduction

1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture englobe la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus des écosystèmes à l'intérieur et autour des systèmes de production et qui fournissent des produits agricoles alimentaires et non alimentaires. La diversité présente à l'intérieur et autour des systèmes de production a été gérée ou influencée par les agriculteurs, les pasteurs, ainsi que par les communautés forestières et les pêcheurs pendant des centaines de générations et reflète la diversité à la fois des activités humaines et des processus naturels.

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 place la diversité biologique au centre de nombreuses activités économiques, notamment celles en rapport avec les secteurs de l'agriculture durable, et préconise la prise en compte systématique de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification nationale et locale et dans les mécanismes de développement. Les objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 englobent et soutiennent les accords existants comme le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

3. L'ODD 2 vise à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable. Ces différentes cibles renvoient à l'un des grands principes qui est au fondement du Programme 2030, à savoir les liens étroits et l'interdépendance entre de nombreux ODD et leurs cibles respectives. Pour une réduction effective de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, il faut des secteurs agricoles durables. Réciproquement, les progrès en lien avec l'ODD 2 dépendront des résultats obtenus pour un certain nombre d'autres ODD, comme l'élimination de la pauvreté et l'adaptation au changement climatique. Pour progresser sur la voie de l'ODD 2, les responsables politiques et les parties prenantes devront tenir compte de ces interactions décisives – synergies et compromis – entre les différentes cibles de l'ODD 2 ainsi qu'entre l'ODD 2 et d'autres ODD, par exemple l'ODD 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines) et l'ODD 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité). L'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles apportera ainsi une contribution décisive à la réalisation des ODD 2, 14 et 15 et du Programme 2030 dans son ensemble.

4. La biodiversité est un élément important de la sécurité alimentaire et de l'amélioration de la nutrition. Tous les secteurs agricoles (cultures et élevage, forêts, pêche et aquaculture) sont dépendants de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques qu'elle sous-tend. Mais ces secteurs exercent eux aussi une influence directe et indirecte sur la biodiversité, et les effets qui en découlent peuvent avoir des répercussions sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur des fonctions et services écosystémiques vitaux. L'agriculture, la pêche et les forêts sont les secteurs qui peuvent le plus contribuer à relever ces défis, via la prise en compte systématique de la biodiversité.

5. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de la CDB vise à «gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société»¹. Le processus a pour objectif d'intégrer les questions de biodiversité dans les politiques, les stratégies et les pratiques des principaux acteurs publics et privés qui ont une influence sur la biodiversité ou en dépendent, de manière à la préserver et à l'utiliser équitablement et durablement tant à l'échelle locale que mondiale.

6. Le présent document explique le concept de prise en compte systématique de la biodiversité, décrit les actions de la FAO en tant que Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité, et examine les questions sectorielles et transversales en lien avec la biodiversité et les

¹ But stratégique A, <https://www.cbd.int/sp/targets/>.

services écosystémiques fournis par l'agriculture, la pêche et les forêts en Afrique. Il fait également référence à la biodiversité et au changement climatique.

II. Intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en Afrique

7. La biodiversité est le socle sur lequel reposent tous les secteurs agricoles car elle est à l'origine de toutes les espèces cultivées, de toutes les espèces d'élevage et de la variété entre celles-ci. Certaines fonctions essentielles – cycles nutritifs, décomposition de la matière organique, formation et remise en état des sols, purification de l'eau, lutte contre les ravageurs et les maladies et pollinisation – bénéfiques à la production végétale et animale sont maintenues par les écosystèmes qui contribuent de manière déterminante à la pérennisation de la production alimentaire, de la nutrition et de la santé et, partant, du bien-être des populations. Les forêts abritent l'essentiel de la biodiversité terrestre mondiale.

8. On peut citer comme exemple de ces interactions complexes entre les secteurs le transfert par le bétail des éléments nutritifs depuis les parcours, au bénéfice de la fertilité des sols cultivés. Les arbres, les haies et les autres éléments du paysage créent des habitats pour les pollinisateurs et les agents de lutte biologique. L'intensification durable de l'agriculture permet de conserver davantage de terres à l'état naturel. En revanche, la conversion des forêts entraîne l'appauvrissement de la biodiversité et la perte de services écosystémiques, et la restauration des terres converties ou dégradées est difficile et coûteuse. Il faut beaucoup de temps avant que des terres restaurées offrent les mêmes avantages et services que les forêts et les sols fertiles fournissaient autrefois. Le développement de l'aquaculture côtière peut entraîner une dégradation de la mangrove, et une réduction de la protection contre les inondations. Les effluents de pesticides et d'éléments nutritifs issus de l'agriculture peuvent polluer les plans d'eau et affecter la biodiversité aquatique².

9. L'utilisation et les changements d'affectation des terres sont les principales menaces pesant sur la diversité biologique et les fonctions écosystémiques en Afrique, notamment celles à l'appui de l'agriculture. En outre, les changements d'affectation des terres et la destruction des habitats sont propices à l'émergence de maladies touchant les hommes. On estime que plus de 70 pour cent des nouvelles zoonoses proviennent du règne animal, et plus particulièrement des animaux sauvages. L'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest en est un exemple récent: la maladie s'est répandue suite à la manipulation de viande de brousse et à des contacts avec des chauves-souris infectées.

10. La stabilisation de l'utilisation des terres est par conséquent une tâche essentielle au développement de la diversité biologique dans les paysages terrestres et marins. Face à l'accroissement de la demande en produits agricoles, augmenter la productivité et l'efficacité de l'utilisation des ressources dans les secteurs agricoles est crucial, non seulement pour la biodiversité et les services écosystémiques de la planète, mais aussi pour les populations qui dépendent de ces services écosystémiques.

11. Renforcer et améliorer la gouvernance foncière est essentiel pour garantir des résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, mais aussi pour enrichir la biodiversité. La prise en compte systématique de la biodiversité implique de respecter les sites et les systèmes du patrimoine culturel, notamment les connaissances, les compétences et les pratiques traditionnelles, et de reconnaître le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

12. Les secteurs des forêts et de la pêche dépendent davantage des prélèvements dans la nature que l'agriculture. Ces secteurs ont depuis longtemps conclu des accords volontaires internationaux destinés à protéger les ressources dont dépendent les moyens d'existence. L'engagement des pouvoirs publics à l'échelle mondiale en faveur de la durabilité de la gestion des forêts et des milieux marins

² FAO 2016. Agriculture durable et biodiversité – Des liens inextricables <http://www.fao.org/3/a-i6602f.pdf>.

trouve son pendant dans les programmes de certification par des organismes tiers qui ont été mis en œuvre par le secteur privé dans les années 1990 en vue de communiquer les performances environnementales et sociales des opérations entreprises.

13. Les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires³ (en particulier le Principe 6) stipulent que l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires permet de conserver les ressources naturelles et de les gérer dans des conditions durables, d'accroître la résilience, et de réduire les risques de catastrophe, et mentionnent explicitement la diversité biologique. L'intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts crée des possibilités d'emploi dans le développement et la diversification des chaînes de valeur (labels, agrotourisme, etc.).

14. L'Union africaine, dans son cadre stratégique régional complet «Agenda 2063 - l'Afrique que nous voulons»⁴ considère que la gestion durable et à long terme des ressources naturelles est essentielle au développement économique et social. L'Agenda 2063 combine des objectifs concernant l'agriculture (accroissement de la production, productivité et valeur ajoutée contribuant à la prospérité des agriculteurs et des pays et à la sécurité alimentaire) et des objectifs concernant la valorisation et la protection des ressources naturelles uniques de l'Afrique, son environnement et ses écosystèmes, notamment sa faune et ses territoires sauvages, en particulier en lien avec la résilience au changement climatique. L'Agenda stipule que «l'Afrique d'ici à 2063 aura connu des transformations permettant la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de l'intégrité et de la diversité des écosystèmes» et que «la biodiversité de l'Afrique, notamment ses forêts, sa faune, ses zones humides (lacs et rivières), ses ressources génétiques, ainsi que la vie aquatique (en particulier les stocks de poissons et les écosystèmes marins et côtiers), y compris les ressources naturelles transfrontières, sera préservée et utilisée de manière durable».

15. Les paragraphes de cette section portent, par sous-secteur, sur les tendances récentes concernant les ressources en Afrique, et sur certains défis et opportunités qui se présenteront à l'avenir, et présentent certains exemples des travaux de la FAO.

A. L'agriculture

16. L'agriculture de subsistance est importante pour les moyens d'existence de nombreux ménages pauvres en Afrique. En raison d'une faible productivité, la croissance de la production en Afrique subsaharienne depuis les années 1980 se fonde presque exclusivement sur l'extension de la superficie cultivée. Les initiatives visant à l'amélioration de l'efficacité de ce type d'agriculture, telles que le renforcement des organisations d'agriculteurs et des chaînes de valeur, doivent être combinées avec des programmes plus larges de développement rural et de protection sociale. Il existe de nombreuses possibilités d'améliorer l'efficacité des petites exploitations de subsistance, par exemple en améliorant les pratiques de culture, l'irrigation, le stockage des semences, la sélection, l'intégration culture-élevage, l'alimentation et la gestion des animaux, les pratiques agroécologiques, le compostage, l'agroforesterie et les pratiques de stockage des aliments.

17. Toutefois, la production ne doit pas uniquement s'intéresser à la quantité d'aliments ou de calories, mais aussi à la valeur nutritive, déterminée par la teneur en vitamines, minéraux et autres micronutriments, qui sont présents dans de nombreuses variétés sous-utilisées, comme celles étudiées et mises en avant par le Consortium africain des cultures orphelines.

18. La FAO a produit des documents d'orientation technique afin d'aider les pays africains à trouver des synergies entre la gestion des produits chimiques et la conservation et l'utilisation durable des services écosystémiques et de la biodiversité. Ces documents portent essentiellement sur les politiques, et sont axés sur la révision ou la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux

³ <http://www.fao.org/3/a-au866f.pdf>.

⁴ <https://au.int/agenda2063/about>.

pour la biodiversité, en vue d'aider à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pertinents, et des politiques connexes dans le secteur de l'agriculture⁵. À sa vingt et unième réunion, l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a invité la FAO à contribuer, selon qu'il convient, à la fourniture d'un appui aux Parties en vue de la préparation de leur sixième rapport national⁶.

19. Par ailleurs, la FAO participe aux activités en cours en Afrique visant à intégrer l'agrobiodiversité pour une agriculture durable au niveau des politiques. Via d'importants processus distincts et interconnectés, la FAO fournit aux pays une expertise technique sur l'agrobiodiversité, en vue d'intégrer le concept et les pratiques agricoles qui en découlent, ainsi qu'un appui technique pour intégrer des dispositions favorables à la protection et à l'utilisation durable de la biodiversité agricole, notamment en favorisant le partage des informations et des expériences entre les différents secteurs.

B. La pêche et l'aquaculture

20. Les secteurs de la pêche constituent d'importantes sources d'emplois et contribuent largement à la sécurité alimentaire en Afrique. En 2014, 10 pour cent des travailleurs de la pêche et de l'aquaculture vivaient en Afrique.

21. Les écosystèmes côtiers, marins et continentaux abritent un riche éventail de diversité biologique aquatique qui contribue largement au cadre de vie économique, social et culturel des communautés humaines de par le monde. La pêche et l'aquaculture sont tributaires d'une utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, garante de bienfaits économiques, sociaux et écologiques à long terme. La biodiversité est à la source de la pêche et sa prise en compte systématique dans les politiques, programmes et plans pertinents est déterminante pour le maintien des habitats essentiels à l'alimentation, à la ponte et à l'alevinage des populations de poissons sauvages.

C. Les pêches marines

22. L'océan Indien et l'océan Atlantique abritent également une biodiversité très riche. Dans de nombreux pays côtiers les pêches sont bien développées et la majorité des ressources halieutiques sont pleinement exploitées ou déjà surexploitées. Globalement, dans l'Atlantique Centre-Est, 53,5 pour cent des stocks de poissons évalués sont pêchés à des niveaux viables. Toutefois, selon l'IUCN, 37 espèces de poissons osseux parmi les 1 288 espèces évaluées sont menacées d'extinction, et 14 espèces sont quasi menacées, dont un bon nombre sont d'importantes sources de nourriture. Les autres menaces que subissent ces espèces sont la dégradation de leur habitat, la pollution, le changement climatique et les espèces envahissantes⁷. Dans l'Atlantique Sud-Ouest, 50 des stocks évalués sont pêchés à des niveaux biologiquement viables. Dans l'ouest de l'océan Indien la part des stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable est plus importante⁸.

23. Le problème persistant de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) affecte la biodiversité ainsi que la création d'emplois en Afrique. Bien que la pêche INDNR soit un problème dans la région⁹, peu de pays africains ont ratifié l'Accord contraignant relatif aux mesures du ressort

⁵ FAO, CBD 2016. Mainstreaming ecosystem services and biodiversity into agricultural production and management in East Africa. Practical issues for consideration in National Biodiversity Strategies and Action Plans to minimize the use of agrochemicals. Document d'orientation technique, <http://www.fao.org/3/a-i5603e.pdf>.

⁶ CBD/SBSTTA/REC/XXI/5.

⁷ IUCN 2016. Red list of marine bony fishes of the Eastern Central Atlantic. Gland, Suisse: IUCN. viii + 80 pp, <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/RL-2016-002.pdf>.

⁸ FAO 2016. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture.

⁹ ODI 2016 Western Africa's missing fish. The impacts of illegal, unreported and unregulated fishing and under-reporting catches by foreign fleets. <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/10665.pdf>, <https://www.theguardian.com/global-development/2016/jun/29/tackling-illegal-fishing-in-western-africa-could-create-300000-jobs>.

de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui est entré en vigueur le 5 juin 2016.

24. La pêche n'est pas la seule activité à représenter une menace pour la biodiversité marine. La destruction des habitats (exploitation du bois des mangroves, construction de ports, exploration et exploitation pétrolières) peut également affecter la diversité de la vie marine et estuarienne. Par exemple, les poissons rejetés par les navires industriels attirent de très nombreux goélands dont les colonies de reproduction sont de plus en plus grandes, et entrent en concurrence directe avec celles d'autres espèces d'oiseaux qui se reproduisent sur les mêmes sites. Les populations de lamantins et de phoques sont menacées en raison de la réduction de leur habitat. Parallèlement à l'approche écosystémique de la gestion des pêches¹⁰, les aires marines protégées (AMP) constituent une autre approche bénéfique pour la biodiversité marine, à condition que les populations côtières soient impliquées dans la conservation de la diversité biologique.

D. Les pêches continentales

25. Une des caractéristiques des Grands Lacs africains est le grand nombre d'espèces de poissons, de crustacées, de mollusques, de planctons, etc. (pour la plupart endémiques) qu'ils abritent. Les sources de perturbation habituelles (surpêche, déversement d'eaux usagées non traitées, exploitation du sable et des galets, ruissellement agricole, exploitation pétrolière, fluctuation des niveaux d'eau, etc.) affectent les masses d'eau africaines, y compris les Grands Lacs. Les eaux africaines ont également connu de nombreuses introductions d'espèces exotiques, dont beaucoup sont devenues envahissantes.

26. Le Lac Victoria est le témoin d'introductions de poissons depuis très longtemps (comme le tilapia du Nil et la perche du Nil), mais dans le Lac Tanganyika la composition originale en espèces de nombreux taxons peut encore être préservée, mais à un certain coût. Compte tenu de l'impact du tilapia du Nil sur les espèces locales dans le Lac Victoria, des mesures très strictes doivent être prises pour tenir ce poisson à l'écart des autres lacs riches en espèces. Les espèces introduites peuvent cependant être économiquement intéressantes: depuis que la perche du Nil est commercialement exploitée dans le Lac Victoria, des milliards de dollars ont alimenté les acteurs de la chaîne de valeur de cette espèce.

27. Les pays de la région des Grands Lacs ont pour objectif de protéger l'environnement au moyen de conventions et d'organes de gestion régionaux, et appellent à la collaboration pour améliorer la gestion des ressources naturelles, tant terrestres qu'aquatiques. Il faudra pour cela impliquer les communautés de pêcheurs locales dans la conservation et la gestion de la nature.

E. L'aquaculture

28. La part de la production aquacole africaine, bien qu'en augmentation constante, ne représente que 16 pour cent de la production d'animaux aquatiques, ce qui est bien inférieur à la moyenne mondiale (45 pour cent), et ne fournit que 2 kg de nourriture par habitant¹¹. Compte tenu de la croissance de la population humaine et de la stagnation de la pêche de capture, il importe de mettre l'accent sur le développement de l'aquaculture. Il est essentiel que l'aquaculture se développe de manière durable et efficace du point de vue des ressources, et ne représente pas une pression supplémentaire sur la biodiversité et les écosystèmes.

F. Les forêts

29. Par diversité biologique forestière, on entend non seulement toutes les formes de vie présentes en zones boisées, mais aussi les rôles écologiques exercés par ces dernières. Les perspectives en matière de développement durable sont fortement influencées par le degré de diversité des espèces et écosystèmes forestiers. Ceux-ci offrent aux populations de nombreux avantages allant bien au-delà de

¹⁰ <http://www.fao.org/fishery/topic/16034/en>.

¹¹ FAO 2016. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture.

la fourniture de bois d'œuvre. Les services écosystémiques fournis par les forêts sont particulièrement importants pour les communautés pauvres et vulnérables. En outre, de nombreuses populations y trouvent un élément essentiel de leur identité culturelle, de leur spiritualité et de leur conception du monde.

30. Les systèmes agricoles reposant sur la forêt et les arbres contribuent directement et indirectement aux moyens d'existence d'une population estimée à un milliard d'individus dans le monde. Les produits forestiers non ligneux sont importants pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et le rôle joué par les arbres et les forêts dans la fourniture de services écosystémiques à l'agriculture est essentiel.

31. Les forêts peuvent prendre des formes diverses, en fonction de leur latitude, de la géologie et du sol, des précipitations et des températures. Les forêts les plus riches en ce qui concerne la biodiversité sont celles qui se situent à proximité de l'équateur, dans des zones à forte pluviométrie. Les forêts de mangroves jouent un rôle particulier: elles pourvoient aux besoins de la biodiversité terrestre, et servent également de nurserie pour de nombreuses espèces de poissons, notamment des récifs coralliens. Les montagnes et les chaînes montagneuses sont également des zones riches en biodiversité.

32. De nombreuses activités forestières affectent sensiblement la composition de la biomasse et de la biodiversité présentes dans les forêts. Ces activités ont par conséquent une responsabilité énorme en matière de préservation de la biodiversité globale dans un paysage. Le développement alarmant de systèmes de production industrielle à grande échelle dans les régions tropicales menace les contributions des forêts et des systèmes agricoles axés sur les arbres à la sécurité alimentaire, aux régimes alimentaires et à la nutrition dans les régions tropicales. Le rapport SOFO 2016¹² révèle une forte corrélation entre le développement agricole et la déforestation en Afrique subsaharienne au cours de la période 2000-2010, avec pour résultat une perte forestière nette de 19 millions d'hectares et un gain net de superficie agricole. L'agriculture commerciale représente un tiers des pertes forestières en Afrique, où l'agriculture artisanale est la principale cause de déforestation.

33. Dans les années 1960 déjà, la FAO lançait des travaux sur les ressources génétiques forestières, à savoir les matériaux transmissibles entretenus au sein des espèces d'arbres et de plantes ligneuses ou entre ces espèces, qui possèdent une valeur économique, environnementale, scientifique ou sociétale actuelle ou potentielle. La FAO a coordonné la préparation du premier rapport sur l'état des ressources génétiques forestières, qui comprenait des données provenant de 31 pays africains. Le rapport a été publié en 2014¹³ et un Plan d'action mondial a été adopté par la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) pour y donner suite.

34. Les travaux de la FAO sur la faune sauvage et la gestion des aires protégées englobent le soutien législatif et politique, le renforcement des capacités et les conseils techniques. Aujourd'hui la FAO accueille le Partenariat de collaboration sur la faune sauvage, et ses travaux portent principalement sur l'utilisation non durable des espèces sauvages, les espèces envahissantes, les conflits opposants les hommes à la faune sauvage, la concurrence entre la faune sauvage et le bétail et la transmission de zoonoses aux hommes à l'interface homme-animal domestique-animal sauvage.

35. La FAO est fortement engagée dans la promotion de la gestion durable des forêts par la génération de connaissances et l'appui technique aux pays. Grâce à REDD+, la gestion durable des forêts capte de nouveau l'attention du public. En Afrique, de nombreux pays participent aux travaux de REDD+, et s'engagent désormais plus activement dans la mise en œuvre de ce mécanisme, dont la gestion durable des forêts constitue un principe fondamental.

¹² FAO 2016. Situation des forêts du monde.

¹³ <http://www.fao.org/3/a-i3825e.pdf>.

36. Le premier Plan stratégique 2017-2030 des Nations Unies sur les forêts¹⁴ contient six objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et 26 cibles s'y rapportant à atteindre d'ici à 2030. Ils soutiennent les objectifs de l'Arrangement international sur les forêts et ont pour objet de contribuer à faire avancer les ODD, les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et les autres instruments, processus, engagements et objectifs internationaux relatifs aux forêts.

37. La FAO a toujours été une partie prenante active à ces discussions. La diversité biologique a été un élément central tout au long de ces processus et débats internationaux. La biodiversité est par exemple clairement mentionnée (diversité biologique des forêts) comme l'un des sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts, tels qu'adoptés dans l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Les forêts, la foresterie et la diversité biologique sont étroitement liées. Des travaux ont été et sont actuellement menés pour intégrer la diversité biologique dans le sous-secteur agricole qu'est la foresterie.

38. Des efforts sont déployés en Afrique pour restaurer d'importantes superficies de terres (forestières) qui ont été dégradées. L'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) en est un exemple Il s'agit d'un effort mené au plan national qui répond au mandat de l'Union africaine consistant à restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030, conformément à la déclaration politique approuvée par l'Union africaine en octobre 2015 pour la création d'une Initiative africaine pour des paysages résilients (Africa Resilient Landscapes Initiative, ARLI). L'AFR100 est coordonnée par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). À ce jour, plus de 80 millions d'hectares de terres ont été concernés. La FAO intervient en tant que partenaire technique. Le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages basé au siège coordonne les travaux de la FAO dans ce domaine.

G. Adaptation au changement climatique

39. La capacité réduite des animaux et des plantes de s'adapter à l'étape actuelle du réchauffement de la planète s'explique de plusieurs façons, dont le rythme du changement. L'augmentation des températures moyennes mondiales se fera plus rapidement au cours des cent prochaines années que tout changement vécu par la planète au cours des 10 000 dernières années. Plusieurs espèces seront tout simplement incapables de s'adapter assez rapidement aux nouvelles conditions ou de trouver un nouvel habitat dans des régions où elles peuvent survivre¹⁵.

40. Les changements monumentaux qu'ont apportés les êtres humains aux paysages, aux bassins fluviaux et aux océans du monde sont tout aussi importants car ils ont éliminé des modes de survie possibles pour les espèces vivant sous la pression des changements climatiques. D'autres facteurs aussi découlent des activités humaines. La pollution provenant de nutriments tels que l'azote, l'introduction d'espèces étrangères envahissantes et la surexploitation d'animaux sauvages par la pêche ou la chasse sont tous des facteurs qui réduisent la résistance des écosystèmes et, par voie de conséquence, leurs chances de s'adapter naturellement aux changements climatiques¹⁶.

41. L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, une évaluation complète des liens entre la santé des écosystèmes et le bien-être humain, révèle que les changements climatiques pourraient devenir le plus important facteur directement responsable de l'appauvrissement de la diversité biologique d'ici la fin du siècle. Les changements climatiques prévus, jumelés aux changements dans l'utilisation des terres et la propagation des espèces exotiques ou non indigènes, restreindront vraisemblablement la capacité de certaines espèces à migrer et accéléreront la perte d'espèces.

¹⁴ <http://www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/index.html>.

¹⁵ <https://www.cbd.int/doc/bioday/2007/ibd-2007-booklet-01-fr.pdf>.

¹⁶ <https://www.cbd.int/doc/bioday/2007/ibd-2007-booklet-01-fr.pdf>.

42. Les changements sur le terrain en faveur de l'adaptation au changement climatique dans l'agriculture et dans les systèmes alimentaires pour la sécurité alimentaire et la nutrition devront être rendus possibles par des investissements, des politiques et des institutions dans divers domaines. Accroître la résilience de la sécurité alimentaire face au changement climatique nécessite de multiples interventions, dans les domaines de la protection sociale, des pratiques agricoles ou encore de la gestion des risques. La biodiversité est un facteur clé à la source de la résilience des écosystèmes face aux stress existants et constitue un ingrédient fondamental pour renforcer leur capacité d'adaptation à de futurs stress¹⁷. La dernière édition du Guide de référence de l'agriculture intelligente face au climat contient de nombreuses références à la biodiversité et aux ressources génétiques¹⁸.

43. De nombreux pays africains ont reconnu l'importance de l'agrobiodiversité et des approches écosystémiques en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Des projets couvrant plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont permis l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques liés à l'agriculture dans les pratiques de production agricole et les approches favorables à l'agriculture intelligente face au climat dans plus de dix pays¹⁹.

III. La FAO en tant que Plateforme pour l'intégration systématique de la biodiversité

44. La FAO s'emploie de longue date à atteindre son objectif, à savoir atténuer la pauvreté et mettre un terme à la faim et à la malnutrition, en prônant un développement agricole durable et en mettant en œuvre des approches écosystémiques.

45. Le programme stratégique 2 de la FAO («rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables»), en exigeant que l'accroissement de la productivité dans les différents secteurs de l'agriculture s'inscrive dans un contexte économique, environnemental et social durable, fait ressortir la nécessité d'une prise en compte systématique de la biodiversité. La FAO contribue également à l'intégration de la biodiversité à différents niveaux au travers de sa collaboration avec de nombreux partenaires. La nécessité d'éviter toute incidence néfaste des pratiques agricoles sur la biodiversité, les écosystèmes et les habitats naturels figure également parmi les exigences essentielles énoncées dans les Directives de la FAO pour la gestion environnementale et sociale.

46. Le Système ingénieux du patrimoine agricole mondial de la FAO promeut la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité via une gestion des ressources naturelles basée sur les pratiques et les connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales.

47. En sa qualité de Plateforme, la FAO veille à ce que la biodiversité soit inscrite à l'ordre du jour des travaux de ses organes directeurs et statutaires chargés de stimuler les échanges entre gouvernements, communautés de pratique et autres parties prenantes, de manière à ce que des mesures concrètes et coordonnées pour l'intégration de cette question dans les différents secteurs agricoles puissent être définies. La Plateforme favorise également les échanges d'informations et de données entre les différentes parties prenantes, avec pour objectif de parvenir à une compréhension commune de la situation actuelle en matière de préservation et d'utilisation des services rendus par la biodiversité, des tendances à l'œuvre dans ce contexte ainsi que des compromis à opérer. Elle encourage aussi les échanges de compétences en vue d'améliorer la conception et de renforcer la coordination de politiques pertinentes, de l'échelon local à l'échelon international. Son rôle de plateforme l'amène également à traduire la richesse et la variété des connaissances accumulées en

¹⁷ FAO 2016. Climate change and food security: Risks and responses. www.fao.org/3/a-i5188e.pdf.

¹⁸ Le chapitre sur les ressources génétiques du Guide de référence de l'agriculture intelligente a été rédigé: <http://www.fao.org/climate-smart-agriculture-sourcebook/production-resources/module-b8-genetic-resources/b8-overview/fr/>.

¹⁹ Le Bénin, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Niger, le Nigéria, Madagascar, les Seychelles et la République-Unie de Tanzanie.

informations susceptibles de déboucher sur des actions stratégiques pouvant être menées de front dans les différents secteurs de l'agriculture.

48. La Plateforme vise principalement à l'adoption, dans tous les secteurs agricoles, de bonnes pratiques venant appuyer la conservation de la biodiversité et stimuler la productivité, la stabilité et la résilience des systèmes de production, et ce dans le cadre d'une approche intégrée des paysages terrestres et marins, et en réduisant la pression sur les espèces et les habitats naturels. Il faudra par ailleurs, pour parvenir à cet objectif, instaurer une coordination plus poussée entre les différents secteurs agricoles, dont aucun n'est en mesure d'aborder isolément la problématique de la biodiversité.

49. La FAO a l'intention, dans un premier temps, d'instaurer, entre les secteurs de l'environnement et de l'agriculture, un dialogue informel entre parties prenantes qui aura pour objectif de dégager des axes de travail communs en vue du développement d'approches intégrées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

50. Sur la base des résultats de ce dialogue multipartite, la Plateforme pourrait, à moyen et à long termes, mettre d'autres activités en chantier dans la région, notamment:

- 1) recenser les lacunes en matière de politiques ainsi que les enjeux de gouvernance en matière de biodiversité dans tous les secteurs concernés;
- 2) contribuer, dans le cadre du Programme 2030, à la réalisation des ODD et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité pertinents;
- 3) rechercher et promouvoir les mécanismes de gouvernance et les initiatives de politique générale qui intègrent d'ores et déjà la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les différents secteurs agricoles et entre eux;
- 4) renforcer les processus de liaison aux niveaux national, régional et international, de sorte que les secteurs agricoles, en recensant leurs synergies et en alignant leurs objectifs, puissent tirer parti de leurs expériences respectives et s'inspirer des enseignements issus du secteur de l'environnement;
- 5) faire en sorte que l'intégration de la biodiversité soit coordonnée avec les initiatives visant à conserver et à utiliser durablement les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à favoriser un partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation de celles-ci; et
- 6) fournir des activités de renforcement des capacités relatives aux accords environnementaux multilatéraux en Afrique.

IV. Conclusion

51. Le principal défi auquel doit faire face l'Afrique aujourd'hui est de savoir comment augmenter la production et créer des emplois et des revenus pour faire face à l'accroissement de la demande en denrées alimentaires, aliments pour animaux et bioénergie d'une population croissante et de plus en plus urbaine tout en préservant la biodiversité et en réduisant les pressions qui pèsent sur les ressources naturelles et les écosystèmes en vue de préserver les services écosystémiques indispensables à la subsistance et au bien-être des populations.

52. Pour une efficacité optimale, les interventions doivent être menées dans le cadre de stratégies et de plans intégrés, comme l'exige la prise en compte systématique de la biodiversité. Les stratégies doivent concerner des échelles, des secteurs et des parties prenantes multiples, et tenir compte des questions de parité. Elles doivent être élaborées de manière transparente et tenir compte des différentes dimensions (sociale, économique et environnementale) des questions traitées et des différentes échelles temporelles qui s'appliquent à la mise en œuvre et au soutien des changements. Elles doivent s'appuyer sur l'évaluation des tendances, des risques et des vulnérabilités, tirer les enseignements des expériences et des progrès réalisés, et être suivies, évaluées et mises à jour de manière régulière.

53. La FAO s'efforce de concilier les besoins en nourriture et la nécessité de protéger les ressources naturelles via l'élaboration d'une approche intégrée de la durabilité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches. Elle reconnaît que la biodiversité fait partie intégrante des secteurs agricoles et est déterminée à travailler avec les gouvernements et les autres acteurs clés en vue d'intégrer la biodiversité en tant qu'élément vital au sein des secteurs agricoles durables, et entre eux.